

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 9 FÉVRIER 2016 À 15 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Élizabeth Gauthier, Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat pour le service d'émission de permis, inspection des bâtiments et de l'environnement, ainsi que l'application des règlements
4. Entretien de la patinoire
5. Mandat à EXP – Programme TECQ 2014-2018
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. **Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 15 h 30.

2016-02-047

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance.

ADOPTÉE

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2016-02-048

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉE

3. **Mandat pour le service d'émission de permis, inspection des bâtiments et de l'environnement, ainsi que l'application des règlements**

2016-02-049

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services contractuels de Madame Lise Got à titre d'inspectrice en bâtiment et de l'environnement ainsi que pour l'application des règlements municipaux;

Pour l'année 2016, le mandat débutera en février (date à déterminée avec Mme Got) jusqu'à la dernière semaine du mois d'octobre 2016, soit une journée maximum par semaine (maximum 8 heures), le mercredi.

Le tarif horaire est de 40 \$ et Mme Got assume les avantages sociaux (Assurance emploi, rente du Québec, assurance parentale, CSST, etc.), la formation liée à l'emploi, les frais de cotisation à l'ordre professionnel et les frais de congrès.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016

Elle doit également fournir un véhicule et elle est responsable de tous les frais d'entretien, immatriculation, assurances, etc.

La Ville de Scotstown paiera des frais de déplacement à 1 \$ du km pour tous déplacements reliés à sa fonction sur le territoire de la ville.

Madame Chantal Ouellet, mairesse, est autorisée à signer le contrat de service établissant toutes les conditions pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

4. Entretien de la patinoire

Attendu que l'employé responsable de l'entretien de la patinoire embauché par la résolution 2015-12-375 du 1^{er} décembre 2015 à délaissé son travail sans avis;

Attendu que Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics de la ville à offert de continuer l'entretien de la patinoire et la surveillance afin de remplir son horaire de travail hebdomadaire;

2016-02-050

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur Marc Duchesneau, employé aux travaux publics sera dorénavant responsable de l'entretien et la surveillance de la patinoire en plus de son travail normal.

Que les heures d'ouverture de la patinoire soient modifiées pour fixer la fermeture à 20 h lorsqu'aucune personne n'utilise la patinoire.

ADOPTÉE

5. Mandat à EXP – Programme TECQ 2014-2018

2016-02-051

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown entérine le mandat à la firme EXP pour assistance technique concernant la mise à jour du réseau d'égout pluvial (l'inventaire) et l'assistance technique reliée à l'inspection télévisée des conduites d'égouts dans le cadre du Programme TECQ sur une base horaire maximum de 3 000 \$ plus les taxes selon l'offre de service en date du 4 novembre 2015.

ADOPTÉE

6. Période de questions

Aucune personne n'est présente à la séance.

7. Levée de la séance

2016-02-051

SUR LA PROPOSITION De la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 16 h 20.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale